

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.
 Prix des Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.—Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

à LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 52, au 2^e.
 à PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENONQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

Lyon, 27 septembre 1841.

Après huit jours de méditations laborieuses, le *Journal de Saône-et-Loire* se livre, envers les organes de la presse démocratique qui se sont occupés du drame sanglant de Mâcon, à une longue et confuse réfutation. S'il rompt aujourd'hui, à propos de ce douloureux épisode, le silence qu'il lui avait d'abord « paru convenable de garder sur les faits qui s'y rattachent, en présence d'une instruction judiciaire qui saura les éclaircir, » c'est, dit-il, que « les honnêtes gens se sont émus de voir la calomnie se produire sous des formes diverses pour souffler la discorde sur la paisible population de cette ville. »

Ces petites précautions oratoires une fois prises, nous espérons que le *Journal de Saône-et-Loire* allait jeter quelque lumière nouvelle sur les causes de ce lugubre débat. Nous nous étions trompés; la feuille de Mâcon, qui ne réfute rien en réalité, ou plutôt qui réfute par ordre, s'en remet bien véritablement à l'instruction judiciaire du soin d'éclaircir les faits, car elle n'en apporte pas un qui ne se trouve déjà contenu dans le rapport officiel de l'autorité municipale.

Ce rapport, le *Journal de Saône-et-Loire* a dû s'en apercevoir, nous l'avons lu avec la plus grande attention; c'est lui qui nous a précédemment servi de base dans nos appréciations, c'est à lui que nous avons emprunté tous nos arguments pour faire retomber sur les autorités de Mâcon le blâme sévère qu'elles ont encouru dans ces déplorables événements. — Par forme de concession sur un mot plus qu'inconvenant, le *Journal de Saône-et-Loire* tient aujourd'hui pour une simple plaisanterie l'opinion émise par le *Censeur* des 13 et 14, que l'autorité de Mâcon avait commis une faute grave « en séparant en deux camps opposés l'ancienne et la nouvelle compagnie des portefaix de Mâcon. »

Nous ne pouvons que répéter aujourd'hui ce que nous avons dit dans notre numéro du 18 : « S'il est vrai qu'appelés à la mairie, les portefaix avaient reconnu que leurs prétentions étaient contraires à la loi; s'il est vrai qu'il avait été convenu que l'embarquement des vins s'exécuterait désormais concurremment par l'ancienne et la nouvelle compagnie; s'il est vrai enfin que les hommes qui figuraient dans les rassemblements ne faisaient pas de démonstrations hostiles, » le procédé indiqué par le *Censeur* n'était pas plus plaisant que bouffon; il était sensé et rationnel, car il était à la fois basé sur la nature et sur les faits.

Il faut bien que l'autorité municipale de Mâcon en ait jugé ainsi, puisque son arrêté du 10 a consacré notre théorie par les actes, et que les deux compagnies qu'elle constituait la veille à l'état de lutte, avec l'intervention de la force brutale, étaient le lendemain converties par elle en une seule et même compagnie. — Pourquoi n'a-t-elle pas fait avant ce qu'elle a fait après la consommation des événements? — Nous n'avons pas appris qu'elle ait imaginé depuis quelque moyen cellulaire pour établir et maintenir, dans le travail, l'ordre et l'harmonie entre les anciens et les nouveaux portefaix qui vraisemblablement composent actuellement cette compagnie.

Du reste, le *Journal de Saône-et-Loire* ne nous a pas fait la seule concession que nous venons d'indiquer. « Notre idée a été prise à Mâcon, dit-il, pour une plaisanterie, par le fait de circonstances que nous ignorons peut-être et qui devaient écarter toute tentative de fusion entre les brocs (ouvriers tonneliers) et les portefaix. »

Mais quelles sont donc ces circonstances, messieurs du *Journal de Saône-et-Loire*? Pourquoi les passez-vous si discrètement sous silence? Ne serait-ce pas qu'elles dérivent d'une cause isolée et toute personnelle, de quelque instinct pervers et haineux qui n'a pas craint de fomenter un malheur public? Si votre réserve ne couvre que des choses honnêtes, exemptes de réprobation, hâtez-vous de quitter vos airs mystérieux, et laissez éclater la vérité tout entière. C'est ainsi que vous pourrez rassurer les honnêtes gens sur l'effet des calomnies que vous imputez à la presse démocratique.

Le *Journal de Saône-et-Loire* prétend que ce n'est pas « la crainte de voir leurs intérêts gravement compromis par l'adjonction des tonneliers qui a entraîné les portefaix à la résistance. » — En vérité, messieurs du *Journal de Saône-et-Loire*, vous êtes aussi forts en logique qu'en économie. — Mettez trente hommes là où vingt peuvent suffire à un labeur déterminé, et immédiatement le salaire sera diminué d'un tiers pour ceux-ci; puis, comme conséquence forcée, les bras, ayant cessé d'être dans des rapports favorables avec la somme de travail à exécuter, seront dès lors offerts et acceptés à rabais, et le chiffre total du salaire sera diminué, pour chacun et pour tous, dans des proportions corrélatives au jeu de cette fatale concurrence. Il ne sert à rien de nier l'évidence.

Les portefaix avaient parfaitement compris la portée de cette mesure, entreprise pour le bien du commerce, à qui, dit le rapport officiel du maire de Mâcon, « ils imposaient souvent des conditions qu'il ne pouvait accepter. »

Vous affirmez que ce n'est pas le besoin qui a poussé les tonneliers à se livrer au chargement des vins. C'était cependant la seule interprétation qui pût tout d'abord s'offrir aux esprits. Vous la niez; alors expliquez-nous par quel motif honnête, capable d'être produit au grand jour, ces ouvriers, à qui le travail ne manquait pas, ont pu être en-

traînés à quitter leurs ateliers et leur profession pour venir sur le port faire concurrence aux portefaix.

Vous ne répondez pas, car il y a au fond de ce débat quelque chose qui n'est ni loyal ni honnête, nous l'affirmons.

Pour ouvrir une voie de travail à seize hommes qui, de votre aveu, n'en avaient pas besoin, et pour en proclamer le droit pour tous, lequel droit ne peut être et ne sera qu'une impuissante et dérisoire fiction aussi long-temps que le travail ne sera pas organisé et garanti à tous selon la force et les aptitudes de chacun, vous avez brisé la veille un privilège dès le lendemain rétabli. Les procédés que vous préconisez n'ont rien de plaisant, messieurs, car ce sont ceux qui ont fait, — vous-mêmes les avez comptés, — six cadavres et huit blessés! Ils en eussent fait d'avantage si, comme vous le dites et comme nous sommes heureux de l'apprendre, de braves officiers n'avaient pas relevé avec leurs épées des fusils prêts à faire feu.

On a reproché à l'autorité municipale de n'avoir pas conjuré des malheurs prévus depuis plusieurs jours. On a eu raison, et, sur ce point, la critique est restée bien au-dessous de la vérité. M. le maire de Mâcon ne l'a pas plus ignoré que le *Journal de Saône-et-Loire*, il y avait plus d'un mois que l'on s'occupait de la création de la nouvelle compagnie. Ceci est à Mâcon de notoriété publique. On y sait également que cette compagnie était instituée pour obtenir une réduction aux prétentions des portefaix et, par conséquent, au taux des salaires.

En réalité, le principe de la liberté du travail et de la libre concurrence, invoqué à Mâcon, n'a été qu'un prétexte; nous l'avons déjà dit, nous le répétons encore.

Pendant que se préparaient les événements qui ont si douloureusement troublé l'ordre public à Mâcon dans la journée du 9, pourquoi M. le préfet de Saône-et-Loire n'était-il pas à son poste? Pourquoi, le matin même de cette journée fatale, M. le maire était-il encore à la campagne? Ce n'était pas seulement depuis quelques jours, c'était depuis un mois que cette lutte déplorable se préparait; nous venons de le prouver, et nous ne serons pas démentis.

Ne sommes-nous pas fondés à faire sérieusement à M. le maire de Mâcon le reproche de n'avoir pas provoqué l'intervention de la garde nationale avant d'en appeler aux baïonnettes de l'armée? Si le *Journal de Saône-et-Loire* a une raison plausible à faire valoir dans le sens contraire, qu'il s'explique.

Pour nous, nous le disons avec une entière conviction, si les magistrats de Mâcon et de Clermont n'avaient pas dédaigné d'appeler la garde nationale, l'effusion du sang n'aurait eu lieu ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux villes. De nouveaux ferments de haines et de discordes ne se seraient pas ajoutés aux haines et aux discordes fomentées pendant onze ans dans le sein même de notre pays sous l'incessante action des répressions impitoyables.

Le *Journal de Saône-et-Loire* commet sciemment une grossière erreur en insinuant que nous demandons l'abolition de certaines corporations constituées sur le principe du privilège, telles que les corps de notaires, d'huissiers, de pharmaciens, etc. — Nous les avons montrées comme une vivante infraction au principe consacré par notre immortelle révolution de 89, et notre immédiate conclusion était qu'il fallait « partout organiser les fonctions sociales et partout les harmoniser avec le principe de liberté qui est écrit dans nos lois; que le conflit de Mâcon n'était rien autre qu'une sommation nouvelle en faveur de l'organisation du travail et de la réforme politique. »

Que nos adversaires veuillent donc prendre la peine d'établir en quoi cette proposition n'a rien de sérieux. Nous attendons.

Le *Journal de Saône-et-Loire* nous demande « si c'est en combattant la funeste loi des fortifications contre l'avis d'un ministère aux pieds duquel se prosternait le *Censeur*, qu'il a fait preuve de ministérialisme. » Cette feuille pouvait se dispenser, ce nous semble, d'ajouter aux injures que nous dédaignons de relever le mensonge et la mauvaise foi.

Dans la question de la fortification de Paris, le *Censeur* a défendu le système de l'enceinte continue, parce qu'il veut que le pays puisse repousser, au besoin, l'invasion de son territoire et déjouer toute pensée de trahison. Il a protesté de toute son énergie contre l'érection des bastilles, parce que les bastilles menacent les libertés de la France et attestent une pensée de contre-révolution.

Dans l'espace d'environ dix jours, le *National* a été saisi cinq fois. La première fois, c'était à propos de l'émeute de Mâcon; la feuille radicale s'était permis de critiquer la conduite de l'autorité locale dans cette déplorable affaire.

Après cela, le *National*, en réponse à des articles provocateurs des journaux la *Presse* et les *Débats*, croit qu'il est de son devoir de rappeler quels sont ses principes et quelle est l'origine du gouvernement; il se prête à cette discussion avec sagesse et modération. Le *National* est saisi, et, qui plus est, cité à bref délai; il comparaitra devant la cour d'assises de Paris le 2 octobre prochain, dans quelques jours. La presse entière s'étonne et s'indigne de cette saisie; elle proteste contre l'abus que le pouvoir fait des lois de septembre, dont il est encore obligé de tronquer l'esprit pour faire plier ces lois à ses pré-

tentions; mais le pouvoir n'écoute pas, et pour faire bien comprendre qu'il dédaigne les réclamations de la presse autant qu'il a dédaigné, dans l'affaire des recensements, les protestations des conseils municipaux et l'exaspération de l'opinion publique, deux jours après il saisit de nouveau le *National*, cette fois parce que le *National* expliquait la pensée renfermée dans son dernier article incriminé. Nouvelle indignation de la part de la presse entière; même impassibilité de la part du ministère.

Une vieille querelle restait à vider entre lui et le gouvernement. Un des numéros de l'année dernière, celui du 11 décembre, était déferé à la cour d'assises comme prévenu de contenir le délit grave d'avoir fait remonter au roi la responsabilité des actes de ses ministres. L'état de maladie du gérant de ce journal n'avait pas permis que la cause fût appelée avant le 23 de ce mois; ce jour-là enfin elle a été jugée. M. Partarieu-Lafosse, avocat du roi, s'est attaché dans son réquisitoire à prouver qu'il s'agissait dans l'article poursuivi de la personne du roi. M^e Marie, défenseur du *National*, n'a point contredit l'avocat du roi; il a, au contraire, parlé dans le même sens que lui, et il s'en est rapporté à la raison et à la conscience des jurés. Le jury a rendu un verdict de NON-CULPABILITÉ. En conséquence, le *National* a été acquitté. Ce procès peut servir de pendant à celui gagné il y a quelque temps par la France, à propos des fameuses lettres.

Vaincu dans un procès que d'avance il croyait avoir gagné, le ministère s'est promis de se venger du jury et du *National*. Sa vengeance a commencé dès le lendemain. Le 24, vendredi, un commissaire de police est encore venu saisir le *National*. Le crime de journal, c'est d'avoir rendu un compte impartial et complet des débats de la veille; il avait le droit de répéter tout ce qui s'était dit à l'audience, il l'a fait, il a usé de ce droit, et c'est pour cela qu'il est poursuivi cependant.

On lit dans la *Gazette d'Auvergne* :

Le recensement a été repris dans notre ville, si toutefois on peut donner ce nom à l'opération informe, incomplète, avortée, que nous avons vue se pratiquer dans la rue. Mais, pour le pouvoir et pour ses journaux, le recensement est purement et simplement une promenade de ses contrôleurs entrant ou n'entrant pas dans les maisons, recensant ou ne recensant pas, travail sur lequel il est matériellement impossible, à raison de l'absence de toute uniformité, d'établir une assiette équitable de l'impôt. Or, c'est pour mener à fin ce beau travail, ce travail inutile, que l'on s'est égaré à Clermont.

On nous dira : Le recensement a été repris à Clermont, et il s'y est effectué sans opposition. Mais le public, qui a vu comment les choses se sont passées, dira : Il y a eu à Clermont un simulacre. Malgré les peurs qu'on avait voulu inspirer, les contrôleurs ont trouvé une multitude de portes fermées et ils ont passé outre. Leur consigne était, à ce qu'il paraît, de demander aux propriétaires ou aux portiers si depuis un temps donné il y avait eu des changements dans les maisons, et ils se contentaient de la réponse telle quelle qui leur était faite. Ainsi ont-ils opéré dans la maison qu'habite celui qui écrit ces lignes, ainsi que dans toute la rue. Ils ne franchissaient pas même le seuil de la porte, ce qui nous dispense de dire qu'ils n'ont pas monté une marche d'escalier, ni visité un étage.

Aucun des adjoints et conseillers municipaux, à l'exception de M. Verdier-Latour, premier adjoint, qui encore n'a paru qu'un moment, n'a pris part à l'opération du recensement. On n'a vu dans les rues que les contrôleurs accompagnés d'experts délégués par la mairie. On voit qu'aujourd'hui l'opinion du conseil municipal sur le recensement n'est pas douteuse, puisqu'aucun de ses membres, à l'exception d'un seul, n'a voulu s'en mêler.

Est-ce là le recensement-Humann? et la victoire reste-t-elle au fisc?

Au reste, l'autorité avait pris des précautions assez sérieuses pour assurer le succès d'une opération à laquelle la personne n'a songé à faire de l'opposition, à l'état de nullité où on l'a vue réduite. Il faudrait avoir l'esprit bien mal fait pour empêcher MM. les contrôleurs et quelques experts de se promener dans la rue. Toutefois, l'autorité, qui n'est pas encore guérie de sa peur, avait fait usage des forces dont elle dispose. Des patrouilles ont sillonné la ville pendant toute la journée, et la cathédrale a été garnie à l'intérieur de soldats. Les réverbères avaient été enlevés par ordre aussi de l'autorité, au moyen de quoi tout s'est passé avec calme. Mais le recensement-Humann n'a pas eu lieu, et l'opiniâtre Alsacien est vaincu au moins à Clermont.

— Il y a eu encore quelques arrestations faites depuis mardi. Parmi les personnes arrêtées, deux sont parvenues à s'évader au moment même de leur arrestation, l'une sur les toits et l'autre à travers les rues.

Nous tenons du parent d'un jeune homme contre lequel un mandat d'arrêt avait été lancé, qu'au moment où son arrestation a eu lieu, il était au lit, retenu par une forte fièvre, et qu'il a été conduit en prison et placé dans un cachot où il a été laissé sans secours jusqu'au lendemain à midi qu'on l'a relâché. Il avait été arrêté la veille à trois heures après midi, comme prévenu d'avoir coopéré à la dévastation d'un bureau d'octroi; mais il a prouvé qu'il n'avait paru sur le théâtre du désordre que pour sauver le mobilier d'une maison voisine menacée par le feu.

— Un bataillon du 44^e est parti ces jours derniers pour Montpellier, qui était la destination primitive de ce régiment. Une partie occupe encore les villages d'Aubières et de Beaumont, où tout continue à être parfaitement tranquille. Il faut croire qu'à raison de ce calme, on ne tardera pas à affranchir ces villages d'une occupation qui ne peut que leur être plus ou moins importune.

Malgré les forces imposantes qu'on a cru devoir appeler à Clermont, nous lisons dans l'*Emancipation* de Toulouse que la division

dont le siège est dans cette ville a reçu l'ordre de diriger immédiatement et à marches forcées sur Clermont une batterie d'artillerie. D'après le même journal, cette batterie est partie le 17 au matin.

Il paraît qu'on attendait aussi de Lyon de l'artillerie; nous pensons qu'on aura eu le bon sens de contremander ce nouvel envoi. C'est assez et même beaucoup trop d'appareil militaire au milieu d'une population plus occupée aujourd'hui de sa douleur que de toute autre chose. L'autorité donne décidément dans l'excès de la peur; ses mesures et elle, pour peu que cela dure, tomberont tout-à-fait en panade.

Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut tant de précautions et tant de prévoyance. C'était il y a quinze jours qu'elles eussent été opportunes, en les supposant toutefois plus raisonnables et plus en rapport avec les circonstances; alors elles eussent pu prévenir la sanglante lutte née de l'absence de prévisions et de capacité.

P. S. — Nous apprenons à l'instant que l'artillerie venue de Bourges est partie.

Une partie du 74^e régiment de ligne est arrivée dans nos murs.

On écrit de Montpellier à l'*Emancipation*, le 20 septembre:

Depuis quelques jours on avait annoncé que les opérations du recensement devaient commencer aujourd'hui. En effet, ce matin, vers les dix heures, on a vu arriver chez M. le directeur des contributions les divers contrôleurs qu'on a fait venir des villes voisines et ceux qui résident à Montpellier, accompagnés de deux commissaires de police et de l'inspecteur de la petite voirie, délégués par M. le préfet, à défaut de l'administration municipale.

Nos autorités avaient sans doute choisi le quartier où l'opération devait être sans obstacle, et, pour mieux disposer les esprits, la première maison qu'on a visitée a été celle d'un professeur agrégé à la faculté de médecine, qui, vaincu dans quatre ou cinq concours successifs, n'en conserve pas moins l'espoir de devenir professeur, mais par d'autres voies.

Le fisc a donc été reçu dans la première maison recensée, et l'on a vu ses agents qui en sortaient d'un air heureux et triomphant. Mais, hélas! à peine ces agents avaient-ils mis le pied dans la rue, qu'aussitôt toutes les portes se fermèrent comme par enchantement. Alors on n'a entendu de toutes parts que bravos et applaudissements frénétiques de la part de la foule immense qui stationnait dans les rues. La résistance légale s'est partout montrée unanime et forte. Sur deux ou trois cents maisons recensées, une dizaine seulement ont été visitées, et, à l'exception de celle d'un pharmacien juste-milieu quand même, toutes les autres sont occupées par des fonctionnaires publics. Jamais personne ne se serait attendu à autant d'ensemble et d'unité.

Un fait qui mérite d'être signalé a marqué cette opération. Dans les premiers moments, l'autorité avait renoncé à tout déploiement de forces. Les recenseurs, accompagnés seulement de quelques agents de police, faisaient leur promenade financière. Arrivés dans la rue du Collège, une petite altercation a amené un certain mouvement, à la suite duquel on a jeté et déchiré les papiers d'un des employés des contributions. Cet acte blâmable en lui-même, mais qui se comprend aisément au milieu d'une grande agitation, a déterminé les recenseurs à aller quêrir la force armée. Aussitôt quelques agents se sont rendus à la citadelle, et l'on a vu arriver bientôt plusieurs compagnies du génie. M. le général Bernelle est alors accouru, et, comme il arrivait sur l'Esplanade, il a été hué par les enfants et les femmes qui se trouvaient là. S'il faut en croire certains bruits, cet événement est arrivé par suite d'une erreur. On a pris M. Bernelle pour M. le lieutenant-général Piré, auquel on attribue une allocution adressée à la troupe dans une revue récente, allocution qui a excessivement irrité tous ceux qui l'ont entendue. Quoi qu'il en soit, M. Bernelle s'est, dit-on, laissé emporter jusqu'à la menace, et l'ordre a été immédiatement donné de charger les armes.

Cela a causé une douloureuse émotion parmi ceux qui, tout en blâmant les procédés dont M. le maréchal-de-camp a été l'objet, veulent avant tout éviter des collisions sanglantes, et qui pensent qu'on a le droit d'exiger de la part d'hommes revêtus de fonctions élevées plus de calme, de modération et de longanimité que de la part des autres citoyens. Espérons toutefois que les choses se passeront sans que nous ayons le moindre malheur à déplorer. Au reste, au train dont va l'opération, elle ne demandera pas beaucoup de troupes. En quatre jours, une population de 4,500 âmes sera recensée, et puis les journaux du ministère s'écrieront: Le recensement s'est fait à Montpellier! A la bonne heure, si recensement et promenade sont synonymes.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On lit dans le journal officiel de la colonie, en date du 20 septembre:

M. le gouverneur-général, accompagné de son état-major, de MM. Liautey, commandant supérieur de l'artillerie, et de Berthois, commandant supérieur du génie, s'est embarqué le 17 septembre, à neuf heures du soir, sur le *Phare*, pour se rendre à Mostaganem et commencer les opérations de la campagne d'automne. Il a dû toucher à Cherchell pour visiter ce point, le seul de la colonie qu'il ne connaît pas par lui-même.

Les nouvelles reçues de l'ouest, à la date du 14, continuaient à être satisfaisantes. L'aga de la cavalerie régulière de l'émir est venu faire sa soumission, et chaque jour de nouveaux cavaliers se présentent à Mostaganem.

Quatre heures du soir. — Par le courrier de l'ouest qui arrive à l'instant, nous apprenons que M. le gouverneur-général a visité Cherchell le 18 et qu'il a débarqué le 19 à Mostaganem.

La colonne partie d'Oran le 14 y était arrivée la veille. Pendant sa marche, elle n'a pas rencontré un seul ennemi, et elle a pu enlever dans les bois de l'Arich 260 têtes de bétail et 25 chevaux ou mulets à des douars de la tribu des Garrabas.

Les nouvelles qui parviennent de l'ouest sont de plus en plus favorables à nos affaires sur ce point de l'Algérie. Soixante-treize cavaliers réguliers d'Abd-el-Kader ont déserté avec chevaux, armes et bagages, et vont entrer en campagne avec nos troupes qui auront, en outre, avec elles un grand nombre de cavaliers des tribus qui ont déjà fait leur soumission.

Nous transcrivons l'arrêté suivant: « Nous lieutenant-général, gouverneur-général de l'Algérie, » Vu l'urgence, » Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1^{er}. L'exportation des bêtes bovines d'un point de l'Algérie à l'autre est et demeure interdite sur tous les points de nos possessions, excepté pour les bestiaux achetés directement par les agents de l'administration militaire et embarqués pour approvisionner les points occupés par notre armée.

Les moutons continueront à pouvoir être exportés d'un point de l'Algérie à l'autre.

Art. 2. Le directeur des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

En rade de Mostaganem, à bord du *Phare*, le 18 septembre 1841.

Signé BUGEAUD.

D'après nos informations, l'expédition aux ordres du général Ba-

aguay d'Illiers, destinée à opérer le ravitaillement de Médéah et de Milianah, a dû quitter Alger le 22 ou le 23.

L'expédition aux ordres du lieutenant-général gouverneur, partant de Mostaganem, doit être en route pour Mascara. Notre correspondant d'Oran était bien informé lorsqu'il nous annonçait, le 13, que la colonne formée à Oran sous le commandement du général Lamoricière devait partir le lendemain; elle s'est mise en marche effectivement le 14 et le 18; elle est entrée à Mostaganem, où a dû avoir lieu l'organisation définitive de la colonne expéditionnaire.

Le prochain courrier d'Afrique nous apportera des nouvelles intéressantes.

Chronique.

LYON.

Le *Courrier de Lyon* rapporte qu'une réunion de personnes appartenant à la classe ouvrière chantait des chansons républicaines au retour du tir de nuit des bouches à feu dans la soirée du 24.

Arrivée au pont Morand, cette réunion se serait divisée par groupes qui auraient continué leurs chants, et des arrestations que le *Courrier* porte au nombre de quatre auraient été opérées sur le quai de Retz par une escouade de gardes municipaux.

Nous avons lieu de croire que le *Courrier* s'est démesurément exagéré l'état réel des choses; son but n'est pas difficile à comprendre.

— Par ordonnance de M. le maire, affichée hier matin, les cours de l'école de la Martinière seront ouverts le 3 novembre.

— On peut à bon droit se plaindre de la lenteur avec laquelle sont conduits les travaux du quai Saint-Antoine; il serait urgent cependant de livrer à une pleine et active circulation l'un des endroits de Lyon les plus fréquentés. La mauvaise saison approche; le quai, dans sa longueur, ne présentera qu'un aspect ignoble et une série de flaques d'eau, et il faudra choisir ses pas entre les trottoirs commencés et le quai inachevé. (Réparateur.)

— M. Moutot, commissaire de police à Saint-Etienne, vient d'être nommé commissaire de police à Mâcon, en remplacement de M. Boulet.

— Les parapets du pont de l'Archevêché reçoivent en ce moment des candélabres en fonte pour servir de conduits au gaz.

— Le cadavre de l'un des canoniers qui se sont noyés dernièrement à Pierre-Bénite en faisant baigner leurs chevaux s'est arrêté le 18 sur la rive gauche du Rhône en face d'Ampuis.

Le pantalon est marqué au numéro matricule 4151.

— M. Vincent de Gourgas, proviseur du collège royal de Reims, vient d'être nommé inspecteur de l'académie de Lyon, en remplacement de M. Héguin de Guerle, admis à la retraite.

— La première représentation de l'opéra d'Auber, *les Diamants de la Couronne*, aura lieu dans le courant de la semaine prochaine. M^{me} Miro et M. Audran rempliront les principaux rôles.

Paris, le 25 septembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il était bien vrai que le ministère, pour mener à bonne fin la guerre acharnée qu'il a déclarée à l'opinion publique dans ses manifestations indépendantes et réformistes par la presse et par les comités chargés de faire signer des pétitions pour la modification des lois électorales, a adressé, sous le cachet de M. Martin (du Nord), deux circulaires aux procureurs-généraux. Le *Moniteur* a publié ce matin les deux pièces. Il est recommandé aux magistrats du parquet de concourir à l'exécution rigoureuse des lois de septembre, en redoublant d'activité et de vigilance dans la poursuite des actes ou des écrits qui violeraient ces lois, ainsi que de poursuivre les comités réformistes. Voici un passage de ces circulaires qui donnera quelque idée de l'esprit qui a présidé à leur rédaction.

« Veillez, dit M. le garde-des-sceaux, à l'application des lois que je viens de rappeler. Quand vous les trouverez violées par des actes ou des écrits, n'hésitez pas à poursuivre; usez de la liberté de votre action, que j'entends vous laisser tout entière, et comptez qu'approuvant vos déterminations, le gouvernement soutiendra les efforts que vous ferez pour la défense du prince et de la constitution.

» Ne vous laissez pas non plus détourner des poursuites qui vous paraîtraient d'ailleurs justes et opportunes par la crainte de ne pas obtenir en définitive une répression suffisante. »

— Les journaux indépendants félicitent tous le *National* du triomphe qu'il vient d'obtenir devant la cour d'assises et qui fait espérer que le pouvoir échouera dans les nombreux procès intentés à la presse. Mais aussi les feuilles du château sont consternées; elles se contentent de raconter la cause en quelques lignes et en s'efforçant de l'atténuer. Le verdict du jury de la Seine a rabattu leurs allures furibondes. Nous ne serons pas étonnés dans quelques jours de voir les organes du ministère recommencer leurs déclamations et proposer de nouveau cette institution de tribunaux politiques réclamée par le *Courrier de Lyon*, ou bien même une modification de la charte, avec la censure ou quelque chose de pire que la censure.

— M. Martin (du Nord) vient d'adresser à tous les parquets de France une circulaire très-pressante et très-précise pour qu'on ne laisse pas se rouiller les lois de septembre et qu'on poursuive à outrance la mauvaise presse, c'est-à-dire la presse indépendante. A cette circulaire il en a joint une autre contre les comités réformistes, qu'il veut faire poursuivre comme des associations illicites. Tout le cabinet les a approuvées.

— A propos des acquittements de la *Gazette des Tribunaux*, de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France* dans l'affaire de M. Simon Didier, de Grenoble, et de l'acquiescement du *National* dans une question de gouvernement personnel, le *Temps*, feuille ministérielle, fait la réflexion suivante:

« Ces acquittements serviront-ils de leçon au parquet, ou de prétexte au pouvoir pour chercher dans la législation de septembre les rigueurs que la justice selon la charte ne voudrait pas lui donner? »

— Le bruit a circulé hier dans les lieux publics, à Paris, qu'une conspiration militaire avait été sur le point d'éclater au camp de Compiègne. Il nous est impossible encore de savoir s'il y a quelque chose de vrai dans cette nouvelle, ou bien si le bruit qu'on a répandu n'est qu'un conte sottement inventé. Toutefois, ce qui nous porte à croire qu'on a voulu mystifier le public de Paris, c'est que, dans la journée d'hier 23 septembre, Louis-Philippe et la famille royale sont partis pour le camp de Compiègne.

— Il existe à Paris un journal que personne ne lit, et cela fait l'éloge du bon goût du public, mais dont nous devons indiquer la spécialité. Ce journal a pour titre le *Globe*; c'est l'organe des colons français partisans de l'esclavage des noirs, il compte M. Granier dit de Cassagnac parmi ses principaux rédacteurs. Ce journal a pris pour règle de conduite de médire de tous les partis, le gouvernement et le ministère exceptés, et de calomnier toutes les opinions, l'opinion du système toujours exceptée, bien entendu. Chaque matin, ses colonnes sont remplies d'injures à l'adresse des partis de l'opposition, et ces injures ne sont le plus souvent que de basses personnalités contre les hommes politiques les plus connus et les plus en évidence. Voici le secret de cette conduite:

Le *Globe* n'a point d'abonnés; il ne fait pas ses frais, et cependant il veut vivre. Il a trouvé fort commode d'abord de ne point payer de cautionnement, et le ministère l'autorise à ne point verser ce cautionnement, à la condition qu'il attaquera sans ménagements et les doctrines et les hommes de l'opposition. C'est ainsi encore que le gouvernement ne subventionne plus les journaux qui se livrent à lui.

— On parle de la création d'un nouveau journal qui aurait pour titre l'*Egalité*, et qui serait rédigé par M. Pierre Leroux et M^{me} George Sand. Ce journal serait la résurrection du *Monde*.

— Le *Courrier de l'Eure* dit que le réquisitoire du parquet d'Evreux n'a été lancé contre lui que par suite d'un ordre venu de Paris qui prescrivait de saisir quand même.

Ce qui nous autorise à penser ainsi, dit le *Journal de l'Eure*, c'est la nouvelle de cette saisie donnée à Paris par le journal officiel du soir, deux heures après qu'elle avait eu lieu à Evreux.

L'ordre d'effectuer la saisie d'un journal, à vingt-cinq lieues de Paris, était expédié en même temps qu'on en donnait communication au *Messageur*. De cette manière, le *Messageur* peut entretenir ses lecteurs de nouvelles fraîches.

— Par suite des révélations de Quémisset, trois ouvriers du faubourg Saint-Antoine ont été arrêtés hier et déposés à la Conciergerie.

— La cour de cassation, dans son audience d'hier, a rejeté le pourvoi de J.-B. Collot, condamné à mort par la cour d'assises du Rhône, pour crime d'assassinat sur la personne de son oncle.

— Nous lisons dans l'*Echo du Nord* du 24:

« Nous apprenons à l'instant qu'hier sommation a été faite au geôlier de la prison et au procureur du roi de mettre à l'instant en liberté le prévenu Bianchi, en leur déclarant que, s'ils s'y refusaient, plainte serait portée contre eux en détention arbitraire et illégale. »

— Le monde politique répète que M. Guizot est décidé à défendre à outrance sa position ministérielle. D'autres l'attaqueront de même. Le public verra donc à la nouvelle session une lutte assez vive entre les différents aspirants aux portefeuilles.

— Il n'est bruit depuis quelques jours, dans le monde financier, que de la faillite d'un des agents de change les plus en faveur à la bourse et parmi les habitués de la coulisse. M. Joubert vient de déposer son bilan. On estime ce sinistre à quatre millions, et l'on parle d'un autre agent de change dont la fortune serait également plus que compromise.

Le bruit court que M. Joubert n'a pu survivre au malheur qui vient de le frapper et qu'il a mis fin à ses jours. Il y a deux jours, il essaya de se précipiter sous un convoi du chemin de fer, mais il n'y put réussir; ce serait alors en rentrant chez lui qu'il se serait brûlé la cervelle.

C'était un bruit fort répandu dans Paris, il y a quelques semaines, que le ministère était résolu à dissoudre la chambre, s'il n'avait pas la majorité dans la discussion de l'adresse. Voici que ce bruit nous revient de Berlin. Nous lisons, en effet, dans la *Gazette d'Etat de Prusse*:

On croit que la chambre des députés sera dissoute immédiatement après la session prochaine, à moins que la dissolution ne devienne nécessaire auparavant par suite de la formation d'une majorité anti-ministérielle. Cela est douteux; mais il est probable que le ministère n'attendra pas l'expiration de la période du parlement actuel en 1843, parce qu'à cette époque il pourrait bien ne pas être le maître des événements.

Le pays est averti; qu'il agisse en conséquence. Les élections prochaines auront certainement lieu d'après les listes dont l'opération est en ce moment l'objet de toute la sollicitude administrative.

Un passage d'une lettre de Vienne adressée à l'*Emancipation belge* confirme les paroles de lord Ponsomby que nous avons rapportées. Voici ce passage:

Une nouvelle importante, et qui trouve de la croyance, c'est que lord Ponsomby aurait déclaré à la Porte que le gouvernement d'Angleterre ne pourrait évacuer les forteresses libanaises sans mécontenter au plus haut degré le peuple anglais: qu'en général cette évacuation ne pourrait avoir lieu que si la France évacuait également Alger et son territoire, et que, si l'intégrité de l'empire ottoman ne souffre guère par l'occupation d'Alger, elle souffre bien moins encore par celle de Saint-Jean-d'Acre et de Beyrouth, qui seule empêche maintenant les Libanais de s'emparer des points possédés jusqu'ici par les Turcs.

On lit dans le *Courrier de la Sarthe* :

Sur une médaille frappée à la monnaie en commémoration du décret législatif qui confère au duc d'Orléans les titres honorifiques et les droits utiles qui sont, en France, l'apanage de la royauté, nous lisons au revers cette exergue : *Publicæ concordia pignus*. Il nous interdit d'attribuer au roi les actes de son gouvernement (le *Courrier de la Sarthe* ne connaissait pas encore le résultat du procès du *National*), et nous ne voulons pas, pour une cause bien connue, enfreindre cette prescription ; mais au moins nous est-il permis de demander aux ministres responsables comment ils ont tenu l'engagement pris avec le pays, et ce qu'ils ont fait des garanties de concorde publique stipulées au mois d'août 1830, au prix d'une couronne.

Nouvelles Diverses.

M. Gervais (de Nangis), frère du député de ce nom, dont nous avons annoncé la déconfiture, vient également de suspendre ses paiements, ne laissant à ses créanciers que la perspective d'un très-faible dividende.

Louis-Philippe et sa famille sont partis pour Compiègne. Le motif principal de ce voyage est la distribution des drapeaux aux régiments de nouvelle formation qui font partie du camp de Compiègne. M. le maréchal Soult doit aussi assister à cette cérémonie.

Variétés.

GARNIER-PAGÈS.

Hélas ! j'ai beaucoup vécu. J'ai vu périr Manuel dans l'abandon ingrat de ses électeurs et de ses amis. J'ai vu mourir Lafayette, qui n'était pas encore au bout de sa verte vieillesse, et qui, devant sa majestueuse et simple parole, eût fait reculer les lois de septembre. J'ai vu tomber Carrel au printemps de son âge, Carrel, le brillant chevalier de la démocratie, la fleur de nos espérances, la plume et l'épée du parti national. J'ai vu s'éteindre Garnier-Pagès, qui, s'il se fût arraché plus tôt à cet air vicié de la chambre et aux dévorantes agitations de nos luttes stériles, eût retrouvé ses forces et sa santé sous le ciel plus doux du Midi et dans le repos de l'étude.

Et moi, compagnon obscur de ces hommes illustres, je ne puis que les plaindre et que les admirer. Je commencerai par vous, Garnier-Pagès, et je vous devais cet hommage ; car vous n'êtes plus, et l'on oublie si vite les morts ! car vous m'aimiez aussi, et vous ne vouliez pas plus vous séparer de moi que je ne me serais jamais séparé de vous ; car il n'y avait pas une seule de vos pensées qui ne fût la mienne : je dédaignais, comme vous, ce que vous dédaigniez, les honneurs et le pouvoir ; j'aimais, comme vous, ce que vous aimiez, le peuple ; j'espérais, comme vous, ce que vous espériez, la réforme, et nous n'avions pas besoin de nous communiquer ce que nous sentions et de nous parler pour nous entendre. Nous formions ensemble des vœux si sincères et si ardents pour l'union de tous les patriotes, pour la grandeur de notre chère France, pour l'amélioration de la condition des pauvres, et pour le triomphe définitif de la démocratie ! Oui, vous aviez une grande intelligence, Garnier-Pagès ! Oui, vous étiez un noble cœur ! Vous compreniez la liberté ; vous saviez combien on doit l'aimer ; vous saviez plus, vous saviez comment on doit la servir ; et je ne vous verrai plus, vous que j'avais laissé si plein de vie, et, quand je rentrerai dans la chambre, je ne vous retrouverai plus à l'extrémité de notre banc solitaire !

Atteint moi-même, loin de vous, d'un mal moins périssable que le vôtre, je n'ai pu recueillir vos derniers soupirs et vous payer le devoir d'une amitié fidèle. Mais puissent ces lignes que je vous consacre, et que la flatterie n'a pas dictées, vous faire survivre à cette fuite du temps qui passe et qui nous emporte, et vous rendre encore plus cher à nos cœurs et plus regrettable à notre mémoire !

Garnier-Pagès eut le bonheur de ne pas subir, comme homme parlementaire, l'épreuve presque toujours fatale de la traversée de plusieurs gouvernements. S'il eût été député lorsque la révolution de juillet éclata, eût-il, comme tant d'autres l'ont fait, excédé les limites de son mandat ? eût-il quitté le champ de bataille pour aller dépouiller les morts ? eût-il perdu, sous les atouchements du pouvoir, cette virginité politique qu'il garda jusqu'au bout avec une continence si exemplaire ? Je ne le crois pas.

Garnier-Pagès avait le plus rare des courages, dans un pays où tout le monde est brave de sa personne : il était brave de sa conscience. Il eût, au besoin, sacrifié plus que sa vie : il eût sacrifié sa popularité, et c'est par ce côté surtout que je l'estimais, car je ne fais pas le moindre cas des orateurs et des écrivains qui ne savent point, s'il y a lieu, résister aux préjugés et aux entraînements de leur propre parti. On doit dire la vérité à ses amis encore plus qu'à ses ennemis, et celui qui veut de la popularité quand même n'est qu'un lâche, un ambitieux ou un sot.

Simple de manières, d'une vie intégrè, et démocrate sévère sans être extravagant ; fidèle à ses antécédents, sincère, désintéressé, généreux, inoffensif, tel était l'homme moral et politique.

Orateur, il excellait par la sage économie de son plan, la souplesse de sa dialectique et la prestesse ingénieuse de ses réparties.

Il manquait peut-être un peu de cette vigueur haute, abondante et pleine qui soutient les discours et qui ne laisse les adversaires ni reculer ni respirer sous la pression et l'accablement de son flux impétueux ; de cette émotion intérieure qui se communique aux autres, parce qu'on l'éprouve soi-même ; de cette imagination qui donne du corps à la pensée et qui fit la fortune de tous les grands maîtres dans l'art divin de la parole ; enfin, de cette véhémence, de cette action oratoire qui tient à la puissance des poumons et à la coloration du visage.

Mais dans une assemblée sérieuse, dans un gouvernement d'affaires, l'homme véritablement éloquent n'est pas celui qui a de l'éclat, de la passion, des larmes dans la voix, mais celui qui discute le mieux. Or, Garnier-Pagès était un homme de discussion. C'était la raison même, assaisonnée d'esprit.

Garnier-Pagès avait un talent tout-à-fait parlementaire. Il ne disait que ce qu'il voulait dire, et, comme un nautonnier habile, il conduisait sa parole et ses idées à travers les écueils dont sa route était semée, sans faire naufrage, sans même y toucher.

Les hommes rassemblés, chambre ou peuple, aiment ce qui les éblouit, ce qui les émeut, ce qui les frappe, ce qui les entraîne. Ils ne tiennent pas assez compte de la justesse des pensées, de la propriété des termes, de l'enchaînement du discours. Garnier-Pagès ne séduisait pas les hommes légers, mais il plaisait aux hommes graves, car il était dans ses oraisons plus solide que brillant. Il ne s'attachait pas tant au mouvement des idées qu'à leur suite, et à la pompe des mots qu'aux choses que ces mots expriment. Sa discussion était serrée et substantielle. Il déduisait nettement ses propositions les unes des autres, en commençant par les principales pour arriver aux secondaires, et ses raisonnements se pressaient et s'enchaînaient sans se confondre. Je n'hésite pas à dire, et sous ce rapport je crois un peu m'y connaître, que Garnier-Pagès était l'un des meilleurs dialecticiens de la chambre.

Sa conversation familière abondait en traits fins et épigrammatiques sans être blessants. Il étincelait de gaieté et d'esprit.

L'immodeste oratoire qui, chez les autres, tourne à la superbe, chez lui tournait à la naïveté. Revenu sur son banc, il affaiblissait quelquefois par le badinage l'influence qu'il venait de gagner à la tribune par sa haute raison. Mais le léger Français peut-il ne pas

se gausser et rire, même au plus fort du péril, même à l'heure de la mort !

Garnier-Pagès, comme tous les hommes politiques, s'exagérait l'importance du milieu dans lequel il s'agitait. Ou il n'y avait que des individus clair-semés, Garnier-Pagès croyait voir un parti. Il grossissait, à vue de loupe, la ténuité microscopique de l'extrême gauche.

Du reste, il avait senti qu'une opinion mûette devant des opinions qui parlent accuse sa propre faiblesse, se perd dans l'excentricité, et donne elle-même sa démission. Il avait senti aussi que le terrain de la politique radicale était cerné de tous côtés par les lois de septembre, par les murmures interrupteurs du centre, et par les prohibitions du rappel à l'ordre.

Mais, à l'aise sur un terrain étroit et ruineux qui manquait de toutes parts, il avait voulu faire voir que l'impuissance de sa position n'était pas l'impuissance de l'homme, et il s'était mis à étudier, à ouvrir, avec un ardeur infatigable, les matières de finances et d'économie politique. C'est ainsi qu'il passa les jours et les nuits à creuser la vaste et aride question des rentes. Ses deux discours ont fait époque. On peut dire qu'il a épuisé la matière. Une clarté parfaite d'exposition, une grande sûreté de jugement, une science profonde de détails, une argumentation vigoureuse et claire, une habileté soutenue, une mesure d'idées, une circonspection de langage, une finesse de réplique qu'on ne saurait assez louer, voilà ce qui a captivé pendant plusieurs heures l'attention de la chambre la plus inattentive, et l'on entendait ses adversaires eux-mêmes dire, en sortant de la séance : « Jeune orateur d'une immense espérance ! futur ministre des finances de la démocratie ! »

Sa pénétration, à la fois prompte et solide, ne se laissait ni abuser par les fausses promesses, ni éblouir par la pompe des grands discours. Il voyait tout de suite, au fond des mauvais actes, les mauvaises intentions.

Dans la discussion des bureaux, il parlait sur tous les sujets, peu, mais bien, opportunément, clairement, positivement, sans phrases et sans emphase, sans colère et sans injures, et les ministres n'avaient pas d'antagoniste plus prompt, plus rude et plus embarrassant.

Garnier-Pagès et Guizot ont été, de notre temps, les deux seuls députés qui fussent en état de réunir, de discipliner et de conduire un parti. Odilon Barrot est trop abstrait, Mauguin trop léger, Thiers trop insouciant, Jaubert trop emporté, Lamartine trop vague, Dupin trop mobile, et les autres ne le veulent ou ne le pourraient. Je ne dis pas que Garnier-Pagès et Guizot fussent intriguants, mais je dis qu'ils étaient habiles. Tous deux actifs et dispos. Tous deux forts sur la statistique personnelle de leurs troupes. Tous deux tacticiens consommés. Tous deux se ménageant des intelligences dans le camp ennemi. Tous deux sachant dire à chacun la raison qui doit le déterminer. Tous deux usant de stratagèmes imprévus. Tous deux dans les chambres, dans les bureaux, dans les associations, ailleurs, où que ce soit, pressés, possédés du besoin d'agir, de poser la question, de fondre les dissidences, de coaliser les volontés, d'organiser l'affaire et de mener leur monde. Tous deux excellents chefs d'opposition, si Garnier-Pagès eût pris un peu plus de la gravité de Guizot, et si Guizot eût pris un peu plus de la dextérité de Garnier-Pagès.

Mais, chose plus facile ! M. Guizot mène, la verge haute, son troupeau d'écoliers obéissants, tandis que l'extrême gauche est rebelle au frein, grondeuse, mutine et presque indisciplinable. Comme on ne s'y soucie pas d'être simple soldat et que chacun veut être officier, chacun a le plaisir de s'obéir et de se commander, pourvu qu'il parvienne à s'entendre avec lui-même, ce qui n'arrive pas toujours. Et puis, l'extrême gauche ne se vante-t-elle pas librement de ne dépendre de personne et de ne point faire d'opposition systématique ? C'est cela, et que vous êtes habiles ! ne faites point de l'opposition systématique contre les autres qui vous feront du ministérialisme systématique, et vous pourrez vous flatter d'obtenir un magnifique succès ! Isolez-vous, rompez vos rangs, tirez au hasard, tandis que les ministres, adossés aux masses noires du centre, vomiront sur vous les feux de leur bataillon carré. Voilà une opposition bien disciplinée ! voilà une belle tactique !

Où je me trompe, ou, par la nature de son talent, Garnier-Pagès eût fait un bon ministre ; et ne croyez pas que je me fusse plu à lui ménager une candidature, et que j'eusse été impatient de le peindre avec un portefeuille rouge sous le bras et brodé d'or à son collet ; je dis seulement qu'il en aurait eu le talent, je ne dis pas qu'il en aurait eu l'ambition.

Où, Garnier-Pagès avait toutes les capacités d'un ministre : un coup d'œil rapide qui allait droit au fond des choses ; un jugement qui ne se laissait pas dominer par l'imagination ; une dialectique vive, exacte et serrée ; un esprit fécond en ressources, prompt d'expédients, vaste dans l'organisation, actif et persévérant dans les moyens.

De même, en peu d'années, Garnier-Pagès, s'il l'eût voulu, se fût mis à la tête du barreau. Il avait toutes les qualités des avocats de nos jours, autant peut-être que celles d'un orateur : une pénétration laborieuse, une rare intelligence du droit, une facilité merveilleuse d'argumentation, une riposte naturelle et soudaine, une logique enchaînée, une grande solidité de jugement.

Ce qui me surprenait le plus en lui, c'était son aptitude éminente pour les affaires, aptitude telle que M. Thiers lui-même ne l'eût pas surpassée. Car, si M. Thiers voyait plus vite et plus loin, Garnier-Pagès voyait plus juste.

J'admire moins, je l'avoue, cette légère souplesse de parole et d'esprit qui consiste à voltiger autour du banc des ministres, et à couvrir, à hérissier leur peau de piqûres et de rougeurs. Ce sont finesses et subtilités que ne comprend pas toujours un public mal initié aux mensonges et aux synonymes de l'argot parlementaire.

J'aime mieux plus de nerf et de chaleur dans les discours, et je crois qu'il faut savoir se taire lorsque l'on n'a rien à dire. Mais les partis, dans tous les pays, sont exigeants comme les plaideurs. Si vous ne parlez pas, ils disent que vous les trahissez. Si vous parlez, ils disent que vous les avez mal défendus. Il ne leur vient jamais à l'esprit que c'est leur cause qui ne vaut rien, et non leur avocat.

On ne saurait trop le répéter : depuis la révolution de juillet, il n'y a jamais eu d'opposition systématique, de chefs reconnus, de combat en règle, mais des soldats bizarrement accoutrés de toutes sortes d'armures, des agrégations fortuites et des mêlées de tirailleurs.

Qui n'a pas vu les puritains, et Garnier-Pagès tout le premier, se donner un mal incroyable, se torde les mains dans leur pantomime, se plier et se replier en cent contours oratoires, pour faire entendre à demi-voix qu'un autre système aurait du meilleur ? Mais à quoi servent ces efforts de style, ces synonymes, ces tours d'adresse parlementaires ? Espère-t-on donner le change aux hommes d'abus ? Leurs oreilles sont longues et fines ; elles se dressent au moindre mot qui les chatouille et qui les pince. On ne modifie point, d'ailleurs, le système d'un gouvernement avec une allusion de tribune. Donnez-moi vingt lignes de presse, et je vous en dirai plus sur ce sujet que le plus beau discours long d'une heure.

Qu'on n'espère donc pas aux chambres présentes ou futures. Elles sont et elles seront ce qu'elles ont toujours été, ministérielles, ministérielles quand même, remplies, depuis le fond jusqu'aux bords, de fonctionnaires salariés, stationnaires sinon rétrogrades, jonets de toutes les peurs, impuissantes au bien, prodiges de nos écus, dignes filles, en un mot, du monopole électoral. Elles n'ont rien fait et ne feront rien pour le progrès social. Elles n'ont pas donné et ne donneront pas la réforme. Elles n'ont pas rapporté et ne rapporteront pas les lois de septembre. Elles n'ont pas organisé et n'organiseront pas le travail. Elles mourront l'une après l'autre d'impuissance et de sénilité, et ce sera toujours à recommencer jusqu'à ce que tous les Français soient appelés dans les collèges.

Un jour, cette gauche radicale, maintenant silencieuse et glacée, secouera les liens du monopole qui la retiennent. Un jour, des sources fécondes du suffrage universel s'élançeront des orateurs au front libre et dont la brûlante parole répandra autour d'eux la flamme et la vie. Un jour, le peuple lui-même posera, par les mains de ses véritables représentants, les larges assises du temple de la Liberté. Mais, à l'heure actuelle, sans être aussi grande qu'elle pourrait l'être, la tâche de l'opposition est encore assez belle.

C'est un droit pour elle de réclamer toutes les conséquences du principe de la souveraineté du peuple : au dehors, indépendance ; au-dedans, liberté, égalité, instruction, économie, réforme. Qu'est-ce qu'un député qui se murerait dans une taciturnité chagrine et désespérée ? Qu'est-ce qu'un soldat qui se cacherait dans sa tente, au lieu de combattre sous le soleil, à la tête du camp ? Le devoir des hommes du droit est de répandre la vérité devant les hommes d'abus, dussent les hommes d'abus en fouler sous leurs pieds la sémence. Mépris et murmures, calomnies et outrages, ils doivent tout souffrir pour le pays. Si le pays ne les comprend pas, ne les appuie pas, ne s'en souvient pas, tant pis pour le pays, et non pas tant pis pour eux.

Toutefois, autre chose est le devoir de l'écrivain qui vit de l'absolu, autre est le devoir du député qui vit du relatif. L'un ne tient son mandat que de lui-même, l'autre que de son mandat ; l'un choisit sa position, l'autre l'accepte ; l'un est l'homme de ce qui n'est pas encore, l'autre l'homme de ce qui est ; l'un est toujours en face des théories, l'autre toujours en face des applications.

Garnier-Pagès, en véritable politique, avait compris que, dans une chambre de monopole, il faut dire tout ce qui est vrai et ne demander que ce qui est possible ; qu'un habile labourer peut faire germer dans la terre la plus ingrate les semences du progrès ; qu'un député n'est pas maître de refuser une amélioration offerte, si petite qu'elle soit ; qu'il faut aller au-devant des transactions sur les personnes, sans se compromettre sur les principes ; que les fruits de la violence sont presque toujours amers et noués, et qu'ils tombent de l'arbre avant d'être mûrs ; enfin que les armes de la dialectique sont plus sûres et plus victorieuses dans un pays libre que les coups de mitraille et les baïonnettes.

Où, la politique ne doit pas ressembler à ces fléaux du ciel, à ces ravages de nations qui sèment devant leurs pas l'épouvante et le désespoir, qui abattent les temples sans les bâtir et les institutions sans les relever, qui font autour d'eux un désert et qui ne se plaisent qu'au milieu des vengeances, des ruines et des tombeaux. S'il n'est pas permis de dresser un édifice régulier, neuf et complet, il faut au moins tailler les pierres et les apporter sur le terrain. Chaque temps a son œuvre, chaque siècle fait un pas. Le législateur doit imiter la nature qui ne se repose jamais, qui se répare et se reproduit sans cesse, qui se rejunit et se décore de moissons et de fleurs nouvelles, et quitte sa vie de la mort même. Aujourd'hui, le but de tous les hommes d'état qui comprennent leur sainte mission doit être l'amélioration du sort de l'espèce humaine. Tous les efforts du législateur qui ne tendraient pas là seraient anti-moraux, anti-philosophiques, anti-religieux, stériles, impuissants, négatifs, sans portée et sans excuse.

S'il n'est pas permis d'organiser les grandes bases du gouvernement, ni même de les discuter, il y a encore beaucoup de bien à faire dans les questions secondaires. La charte n'est pas éclosée, par une matinée d'août, des cervelles chambrées de MM. Bérard et Dupin. Ces messieurs n'ont pas, que je sache, inventé le jury, la liberté des cultes, la liberté de la presse, la responsabilité des ministres, ni même l'égalité de l'impôt. Nous aussi, nous sommes conservateurs de ceci et de cela et de tout ce qu'il y a de pareil à conserver dans la charte, et nous défions les coureurs les plus ardents de places, d'honneurs, de salaires, de cumul et de sinécures, d'aimer plus prodigieusement les bonnes choses de la charte que nous ne les aimons nous-mêmes. Il y a donc encore beaucoup à dire sur le compte de cette excellente personne de charte, sans qu'on y trouve à reprendre et sans lui causer de la peine.

Les soi-disant conservateurs se sont fait et arrangé une petite charte à eux, une charte de famille, une charte toute personnelle et où ils serrent et enferment bien dévotement les faveurs du ministère, les bourses de leurs enfants, les brevets de leurs jugeries, les épauettes de leurs grades, pèle-mêle avec les lois de septembre, les procès de tendance et les bénédictions du ciel, et devant laquelle ils font tous les matins leur prière. Nous, faisons-en autant devant la grande charte, la charte de nos garanties et de nos libertés. Quoique gênés, tout mouvement ne nous est pas interdit, toute parole n'est pas bâillonnée sur nos lèvres.

Qu'importe, au surplus, que, dans cette chambre morne et dévastée, l'extrême gauche parle ou ne parle pas ? Qu'importe qu'on l'écoute ou qu'on la dédaigne ? Qu'importe que Lafayette meure, que Carrel tombe, que Garnier-Pagès disparaisse ? Les hommes s'en vont, le principe reste. Depuis cinquante ans, et par toute l'Europe, le despotisme a eu beau faire des tronées, avec sa mitraille et ses boulets, dans les rangs du peuple, les vides se remplissent, les bataillons se pressent, la terre de la démocratie tressaille dans sa fécondité, les générations se lèvent pleines d'espérance et d'ardeur, et le combat se renouvelle sur tous les points, avec le triomphe au bout.

Non, la souveraineté des nations, de qui tout sort et en qui tout rentre, ne périra pas, à moins que le peuple ne soit mis à mort par le peuple et qu'on ne fasse de l'Europe une immense solitude. La souveraineté des nations est le principe de la liberté fondée sur l'égalité politique, civile et religieuse. La souveraineté des nations est le principe de l'ordre fondé sur le respect des droits de tous et de chacun. Elle n'est la plus belle des théories parce qu'elle est la plus vraie. Elle n'est la plus consolante que parce qu'elle ne laisse aucun malheur sans secours, ni aucune injustice sans réparation. Elle n'est la plus sublime que parce qu'elle est l'expression de la volonté générale. Elle n'est la plus féconde que parce qu'il n'y a pas une perfectibilité qui ne découle d'elle. Elle n'est pas la plus vivace que parce que, s'il y a eu toujours des hommes rassemblés en société, elle n'aura pas eu de commencement, et que, s'il y en a encore toujours par la suite, elle n'aura pas de fin. Elle n'est la plus naturelle que parce qu'elle n'est autre que la loi de la majorité, qui, à leur insu, gouverne les sociétés libres. Elle n'est la plus noble que parce qu'elle est la seule qui rende raison de l'alliance du pouvoir avec la liberté, et qui fasse que l'un soit respectable et l'autre possible. Elle n'est la plus raisonnable que parce qu'il y a présomption que plusieurs ont plutôt raison qu'un seul, et tous que plusieurs. Elle n'est la plus sainte que parce qu'elle est la réalisation la plus parfaite de l'égalité symbolique de tous les hommes. Elle n'est la plus philosophique que parce qu'elle détruit les préjugés de l'aristocratie et du droit divin. Elle n'est la plus logique que parce qu'il n'y a pas une objection sérieuse qu'elle ne puisse résoudre, ni une forme de gouvernement à laquelle elle ne puisse se plier, sans altération de son principe. Enfin, elle n'est la plus magnifique que parce que du tronc immense de la souveraineté des nations sortent à la fois toutes les branches de l'arbre social, chargées de sève et d'ombrage, de fruits et de fleurs.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 24 SEPTEMBRE.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,950	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,400	»
350	600	Grenoble.	675	»
500	750	Saône-et-Loire.	950	»
400	700	Dijon.	500	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	500	»
1,740	600	Turin.	»	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	650	»
Idem.	»	Union.	490	»
Idem.	1,000	Société civile.	675	»
1,500	800	Grangette et Culatte.	275	»
4,000	»	Côte Thiollière.	660	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	»	»
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	»	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,920	»
800	500	Rhône supérieur.	»	»
134	5,000	Gondoles sur Saône.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,055	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,000	»
300	2,000	Seguin.	»	»
220	2,000	de l'Île-Barbe.	»	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	»	»
6,000	»	Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne..	»	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,000	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	22,000	»
800	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère). .	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	2,550	»
700	750	Caisses d'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	»	Omnium.	825	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	500	»

L'institution **BLANDET-DARRAGON**, rue Basse-du-Rempart, 56, à Paris, célébrait, le 18 août dernier, une véritable fête de famille. La distribution des prix réunissait les élèves du collège et ceux de l'intérieur, et cette solennité recevait un éclat tout particulier des glorieuses couronnes, remportées en si grand nombre la veille et l'avant-veille au concours général et au collège Bourbon (le prix d'honneur des sciences et plusieurs nominations dans les diverses classes au concours général, 19 prix, 70 nominations au collège). La séance était présidée par M. DELAPALME, avocat-général à la cour de cassation, qui, dans une allocution vive et animée, a adressé à son jeune auditoire les félicitations d'un ami et les conseils d'un père. Les noms des élèves couronnés au collège qui ont le plus souvent retenti sont ceux de **Jalibert**, prix d'honneur de mathématiques au grand concours; **Rumeau**, également proclamé au concours en rhétorique; **Lambert, Albert** (de la Charente), fils de l'honorable député d'Angoulême; **Savel** (de Marseille) qui a fait cinq classes en deux années et s'est fait couronner à la fin de chaque année; **Nez**, couronné quatre fois; **Delapalme, Moris, J. Scheffer, Ozame, de Brantot**. Parmi les élèves de l'intérieur on a remarqué les noms de **Cendré, Courtin, Levot et Haguenot** (de l'Hérault), fils de l'honorable député de Pézenas.

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.
 Mercredi vingt-neuf du courant, à neuf heures du matin, sur la place Saint-Nizier, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets, consistant en banque, canapé et haïses foncés et couverts en étoffe fantaisie, autres chaises, table, poêles, champignons en cuivre, chapeaux pour dames, etc. Le tout saisi au préjudice de la demoiselle Pierrefeu. (1431)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.
 Le mercredi vingt-neuf septembre 1841, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, glaces, secrétaire, pianos, etc. (1083)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.
 A vendre.

Un petit domaine, situé à Messimy, avec maison d'habitation.—Prix : 16,000 fr. (4593)

MÊME ÉTUDE.
 A céder de suite.

Un fonds de lingerie, très-achalandé, situé à Lyon, dans le quartier et près la place des Terreaux. (4594)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 4,
 SUCCESSION DE M^e CHAZAL.
 (4272)
 A céder,
 A DES PRIX MODÉRÉS.

Trois études de notaires, dans les départements de Saône-et-Loire, de l'Isère et de la Drôme.
 S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Régipas.

A louer et à affermer à la Saint-Martin prochaine,
 (11108) OU A VENDRE,

DEUX MAISONS
 sises à Limonest.

L'une composée d'un rez-de-chaussée, d'une chambre au-dessus, d'un grenier, d'une cave voûtée et d'un jardin d'environ deux ares, bien clos.

La deuxième toute neuve, composée de deux étages avec caves voûtées, écurie, fenil, greniers et diverses pièces à chaque étage, avec un jardin d'environ 180 centiares ou mètres carrés. Il y a une cour, un très-bon puits et des latrines à proximité.

Elles sont placées dans une belle position et propres à divers usages, soit comme maison bourgeoise, pensionnat, auberge, ouvriers en soie, etc., et situées sur la route royale de Paris à Lyon par Villefranche.

Il y a en outre une terre luzernière avec verger, un petit bois, une bonne vigne où il y a quelques arbres à fruits; le tout à proximité de la maison neuve.

On donnera toutes facilités pour le paiement en cas d'achat. S'adresser, pour renseignements, à M. Bas, instituteur à Limonest, et, pour traiter, à M^e Joannard, notaire à Chassey, ou, à Lyon, à M. Pognan, rue Sainte-Hélène, 29.

(11114) A vendre.
Domaine de produit et d'agrément, chasse, pêche, vue magnifique, air pur, sur une belle grande route, à quatre heures de Lyon; quinze hectares environ terres chenevières et à blé, luzernières, vignes et prés arrosés; beaux bâtiments neufs en pierres; cheptel.—Produit : 1,550 fr.—Plusieurs diligences passent chaque jour devant la propriété. S'adresser au concierge, rue de l'Archevêché, 2.

(11053) A vendre.
Une charge d'huissier, à 12 kilomètres de Lyon, dans un chef-lieu de canton, du produit annuel de 3,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, à M. Gruardet, arbitre de commerce, place Saint-Michel, maison Martin.

(11090) A vendre pour cause de maladie.
Bon fonds d'épicerie et vinaigrerie, dans un bon quartier de Lyon, occupé par les fondateurs depuis dix ans.—Location : 220 fr.—Le logement ne laisse rien à désirer.—Prix : 1,600 fr., avec facilités pour le paiement. Il y a un bail de neuf ans. S'adresser chez M. Rivière, rue Saint-Dominique, n° 6, à Lyon.

(11115) A vendre pour cessation de commerce.
Un joli fonds de café, situé sur une des meilleures places de la ville. S'adresser, rue Lanterne, au magasin de fleurs, n° 6.

(11075) A vendre de suite,
 A BON MARCHÉ.
150.000 pieds de mûriers greffés doux.
100.000 grand vent et 80.000 nains.
 S'adresser à M. Bertrand, jardinier à Grigny, près Givors.

(11106) A vendre.
Un char en face à quatre roues, presque neuf. S'adresser au concierge de la maison Boissat, place Louis XVI, 7, aux Brotteaux.

RESTAURANT AUX BROTTTEAUX.
 A louer de suite.

Une maison occupée depuis cinquante ans par un traiteur, située aux Brotteaux, en face de la Rotonde, n° 10. Cette maison, qui sera restaurée à neuf, a une salle de deux cents couverts, quatre salles de sept mètres de longueur, six pièces et des cabinets dans la cour. S'adresser à M. Fabre, quai Peyrollerie, n° 139. (11117)

AVIS.—On demande un jeune homme qui ait l'habitude des voyages. S'adresser à l'hôtel des Quatre-Chapeaux, mardi 28 septembre, de huit à neuf heures du matin. (11118)

AVIS.—Un Suisse âgé de 37 ans, qui a été employé dans plusieurs administrations dès sa jeunesse, désire se placer de nouveau indifféremment. Porteur de très-bons certificats de conduite, il possède une fort belle écriture et connaît la comptabilité. S'adresser à M. de Saint-Jean, au Bourg-Serein, n° 37. (11119)

AVIS.—Le sieur PERNARD, ci-devant maître d'hôtel à Grenoble, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs qu'il vient d'ouvrir l'hôtel des Empereurs à Marseille (Canebière, n° 5). Il prie le public de lui continuer sa confiance, et le prévient que son établissement réunit l'utile à l'agréable. (11116)

AVIS.—M. PELLEGRIN-FLOUR, ancien pharmacien en chef du Dispensaire, ayant dirigé la pharmacie de la place de la Préfecture, 13, pendant l'espace de deux années et demie consécutives, a l'honneur de prévenir le public que cessant ses fonctions, il vient d'établir, sous les auspices les plus recommandables, une pharmacie où l'on trouvera les Vins, Bols d'Arménie du docteur Charles Albert, de Paris, ainsi que le Sirop de Salsepareille du Portugal, très-concentré, dont l'efficacité est constatée par de nombreuses guérisons.

L'expérience prouve chaque jour que les maladies secrètes, quel qu'anciennes qu'elles soient, telles que les dartres, gales rentrées, douleurs et engorgements des articulations, humeurs âcres et vices du sang, sont guéries par l'usage plus ou moins prolongé de ce Sirop, et surtout lorsque son emploi est dirigé par un praticien habile.

Prix des flacons : 10, 5 et 2 fr. 50 c.
 S'adresser à la pharmacie, rue Sala, n° 44, en face la prison militaire. (5383)

Vente de Coke.

A partir du 10 octobre prochain, le prix du coke de l'usine à gaz de Perrache sera fixé comme il suit :
 Pris à l'usine, 3 fr. les cent kil.
 Rendu devant la porte, 3 fr. 25 c. — —
 Monté dans les appartements, 3 fr. 40 c. — —
 Il sera fait une réduction de 30 centimes par cent kilogrammes pour les parties de mille kilogrammes et au-dessus. (6807)

LAMPES CARCEL garanties 5 ANS.
 FABRIQUE SPÉCIALE, rue Coquillière, 33,
 A PARIS.

Ancienne maison **LALLEMANT**, réputation remontant à soixante ans.
CÉRIC FROMGÉ, successeur, a su conserver à cette ingénieuse invention son type primitif, et trouver un mécanisme plus simple qui garantit à moins de frais les mêmes avantages.—Grand choix de lampes et appareils de salle à manger. (7831)

35 fr. et au-dessus. Nouvel éclairage de billard garanti sans ombre, à 110 fr. et au-dessus.
NE PAS CONFONDRE AVEC LES IMITATEURS.

Changement de Domicile.

L'étude de M^e CHEVRIER, notaire à Lyon, rue Neuve, est transférée rue Saint-Dominique, n° 9, au fond de la cour, au 1^{er}, en face du passage Couderc. (4123)

AVIS.

DÉPOT D'HUITRES DE CANCALE
 AU CAFÉ-RESTAURANT DU PARC,
 Rue Sainte-Marie-des-Terreaux.

MM. les amateurs d'huitres sont prévenus qu'on recevra le premier envoi le 25 courant. On y trouvera une carte variée à des prix très-modérés, et surtout des vins excellents. (5885)

Dépôt des Etoffes en Caout-Chouc
POUR VÊTEMENTS D'HOMMES,

DE RATTIER ET GUIBAL, DE PARIS,
 Chez DELORE et CHANET, drapiers, rue Saint-Pierre. (11093)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)
 S'adresser à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31.

GRAND SALON DE LECTURE

De **DORIER**, Libraire de Jurisprudence,
 Place et rue des Célestins, 5, à Lyon.

Tous les Journaux politiques, scientifiques et littéraires de Paris et Lyon.
 Plusieurs Journaux des départements.
 Toutes les Revues scientifiques et littéraires.
 Abonnement : 3 fr. par mois, 15 centimes la séance.
 LIVRES.—Toutes les nouveautés dès leur mise en vente à Paris.
 Abonnement : 3 fr. par mois; 10, 15, 20 et 25 centimes le volume.
 Les deux abonnements réunis, livres et journaux : 5 fr. par mois. (6970)

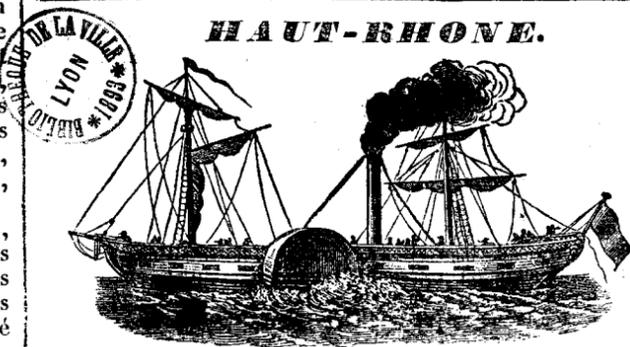
Dépuratif du Sang

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles et anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Ulcères, Boutons, Affections rachitiques, scrofuleuses, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

A Lyon, à la pharmacie rue Palais-Grillet, 23;
 A Saint-Etienne, à la pharmacie Chermesson,
 rue de la Comédie. (7381)



SERVICE
DE LYON A AIX-LES-BAINS ET CHAMBERY,
 PAR BATEAUX A VAPEUR EN FER.

A DATER DU 1^{er} OCTOBRE,
 DÉPARTS DE LYON ET D'AIX-LES-BAINS,
 Lundi, jeudi et samedi, à six heures du matin.
 Bureaux : cours d'Herbouville, 4. (6520)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
 place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)